



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 10028

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies quant à la politique de la recherche du Gouvernement. Par une communication en conseil des ministres, le 4 décembre 2002, de grands projets ont été annoncés pour dynamiser la politique de recherche dans notre pays, particulièrement par la mise en place d'un dispositif national de recherche pour les années à venir. En conséquence, il lui demande quelles régions en bénéficieront, quand et avec quels moyens. Enfin, il souhaiterait savoir si, au-delà de l'ambition saluée par tous, des mesures concrètes seront réalisées immédiatement dans le domaine.

Texte de la réponse

La recherche est appelée à jouer un rôle central, dans le renouvellement des politiques sectorielles et économiques que conduit le Gouvernement. De son dynamisme dépendra non seulement la progression des connaissances, la diffusion des savoirs et la valorisation des découvertes, mais encore la performance économique et le progrès social. L'objectif que s'est donné notre pays, par la voix du Président de la République, du Premier ministre et du Parlement, est d'atteindre, à l'unisson des engagements de l'ensemble des pays de l'Union européenne 3 % du PIB en dépense intérieure de recherche et développement à l'horizon 2010, contre 2,2 % actuellement. Il s'agit de redonner à la recherche française la place qui doit être la sienne et d'agir dès aujourd'hui pour obtenir demain les résultats qui renforceront notre position au premier rang des pays avancés. Pour atteindre cet objectif tous les acteurs directs et indirects doivent se sentir mobilisés : chercheurs et ingénieurs, organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur, entreprises innovantes et grand public, Etat et collectivités territoriales. En particulier, l'implication accrue des régions dans le soutien à la recherche et à l'innovation sur la base de relations contractuelles avec l'Etat exprimant des stratégies partagées, sera encouragée. Il serait pour l'instant prématuré d'indiquer les régions qui vont bénéficier des moyens qui seront mis en place dans les années à venir. Le Gouvernement entend en effet, en rupture avec une logique de financement qui a jusqu'ici privilégié les structures, développer en ce domaine une culture de projets scientifiques ou technologiques soumis à évaluation transparente. Cette évaluation, qui conditionnera l'engagement de l'Etat en termes de financement et d'attribution de personnels, se fixera comme critères premiers l'excellence des projets et la satisfaction des priorités nationales de développement économique, social et culturel.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10028

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2003, page 180

Réponse publiée le : 17 mars 2003, page 2082